

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du Mardi 6 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 29 mai 2017

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Madame Marie-Claire CARME, adjoints, Messieurs Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Jean-Claude MARTINEZ
M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Florian BELOT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Retrait des communes MISSÈCLE et MOULAYRÈS
2. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
3. Création d'un poste de secrétaire de Mairie
4. SIAEP de Rabastens : désignation d'un délégué
5. Représentants des élus à l'école maternelle
6. Convention de mise à disposition de la salle de motricité aux associations
7. Projet d'aménagement du village de Beauvais sur Tescou
8. Organisation du pot de départ de la secrétaire

1 – Retrait des communes MISSÈCLE ET MOULAYRÈS de la CA Gaillac-Graulhet

DEL2017 11

Monsieur le Maire signale que les communes de Missècle et Moulayrès ont manifesté leur désir de se rapprocher de la communauté de communes du Laurécois Pays d'Agout, il y a quelques mois.

Après le bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui a validé cette demande, c'est au tour des communes d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au souhait des communes de Missècle et Moulayrès.

2 – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

DEL2017 12

Suite à l'intégration de la commune de Beauvais Sur Tescou à la Communauté d'Agglomération, Gaillac-Graulhet, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté d'agglomération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bernard EGUILUZ membre au sein de cette commission.

3 – Création d'un poste de secrétaire de Mairie

DEL2017 13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au remplacement de Cécile MARTIN au poste de secrétaire de mairie, un recrutement a été organisé : Melle Tiphaine DUGLEUX qui a été retenue fait partie de la fonction publique territoriale mais au grade d'adjoint administratif territorial. Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - Vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
 - Vu le décret N° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
 - Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité:

De créer, à compter du 06 juin 2017, un poste d'adjoint administratif territorial, échelle C1, à raison de 12 heures hebdomadaires;

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe occupée par Cécile MARTIN.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

D'inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

4 – SIAEP de Rabastens : désignation d'un délégué

DEL2017_14

Vu la démission de Monsieur Alain PENCHENAT, 1^{er} adjoint au Maire, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de celui-ci et de désigner un nouveau représentant au syndicat des eaux (SIAEP) de Rabastens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Bernard EGUILUZ est désigné membre du syndicat des eaux.

5 – Représentants des élus à l'école maternelle de Beauvais sur Tescou

DEL2017_15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne dans l'ordre qui suit : Messieurs Jean-Claude MARTINEZ, Patrick FRACASSIN et Marcelino DIJOUX, représentants à l'école maternelle de Beauvais. Ils seront les interlocuteurs en fonction de leur disponibilité auprès des enseignants et du personnel de l'école maternelle et auront pour mission de régler les petits problèmes matériels et d'assister aux Conseil d'écoles.

6 – Convention de mise à disposition de la salle de motricité aux associations

DEL2017_16

Monsieur le Maire précise que la participation demandée aux associations, pour l'utilisation de la salle de motricité est faible au regard des dépenses engagées (amortissement et entretien) supporté par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Fixe la participation à la salle de motricité de 150€ à 200 €.

7 – Projet d'aménagement du village de Beauvais sur Tescou

Le Maire informe l'assemblée :

Une invitation a été distribuée aux habitants de la commune afin de les convier à une réunion publique pour communiquer et échanger sur le projet d'aménagement du village. Cette réunion publique est fixée au jeudi 6 juillet 2017 à 19h30. A l'occasion de cette réunion, il sera également abordé le fonctionnement du plateau multi sport, qui est en cours d'achèvement.

8 – Organisation du pot de départ de la secrétaire

Monsieur le Maire rappelle que Madame Cécile MARTIN, secrétaire de la Mairie de Beauvais sur Tescou a demandé sa mutation pour rejoindre, à compter du 1^{er} juin 2017, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Il est donc prévu d'organiser son pot de départ.

Les élus (et leurs conjoint(e)s), ayant collaboré avec Cécile MARTIN, depuis 2001 (date de son arrivée au sein de la commune de Beauvais) sont invités à cette manifestation : samedi 24 juin 2017 à 11 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à 00h.